

Contribution du groupe majeur Femmes aux Objectifs de développement durables. Forêts et biodiversité

mercredi 5 février 2014

Contribution du Grand Groupe des Femmes pour la Huitième Session du Groupe de Travail Ouvert sur les Objectifs de Développement Durable (GTO8) Forêts et Biodiversité [\[1\]](#)

Analyse et recommandations clés

Le Grand Groupe des Femmes estime que les forêts et la biodiversité et les politiques visant à les protéger doivent être examinées ensemble et ne pas être séparées en deux thèmes différents comme cela a été fait dans les Notes d'Information.

Comme l'ont reconnu les Notes d'Information des Equipes de Soutien Technique, on ne peut pas surestimer l'importance d'un écosystème forestier diversifié pour parvenir à un développement durable au niveau mondial. Les forêts sont des écosystèmes variés qui abritent une grande partie de la biodiversité de la planète, et elles jouent un rôle fondamental dans la capacité de l'environnement terrestre à entretenir la vie. Elles contribuent à la régulation des cycles hydrologiques, de carbone, d'azote et d'éléments nutritifs et aident ainsi à maintenir l'équilibre délicat des gaz atmosphériques vitaux pour une atmosphère habitable. Elles modèrent la température et sont nécessaires au respect des rythmes des sols et à la prévention de l'érosion des sols dans les cours d'eau. En aidant à réguler le cycle hydrologique mondial, elles sont essentielles au maintien de la quantité et de la qualité d'eau douce disponible sur Terre. Elles sont vitales pour la subsistance de plus de 1,6 milliard de personnes qui dépendent directement des forêts pour leur nourriture, leurs fibres, leurs médicaments et leurs carburants, ainsi que pour la qualité de vie de beaucoup d'autres personnes. Des études récentes soulignent même le rôle essentiel des forêts dans le maintien des écosystèmes marins, y compris des récifs coralliens [\[2\]](#). D'autres études démontrent leur rôle important dans la purification de polluants dans l'air [\[3\]](#). Nous commençons seulement à comprendre le rôle multiple et important que jouent les écosystèmes forestiers dans le soutien direct ou indirect de la quasi-totalité de la vie sur notre planète. Leur conservation diligente doit être au centre de toute politique et projet pour le développement durable. La définition des forêts doit correctement représenter ceci, ce qui nécessite une révision de la définition de la FAO afin de s'assurer que les plantations d'arbres et d'arbustes en régime de monoculture ne sont pas incluses dans cette définition.

Qui plus est, les Notes d'Information soulignent le rôle essentiel de la biodiversité dans le maintien des moyens de subsistance des communautés rurales. Elles reconnaissent que les femmes dans les pays en voie de développement sont souvent particulièrement affectées par la perte de biodiversité et par l'accentuation de la pauvreté et de la privation en raison de la destruction et de la dégradation des forêts, des prairies et d'autres écosystèmes. En effet, les femmes sont les principales responsables de fournir à leurs enfants et leurs familles ce dont ils ont besoin, et elles sont particulièrement touchées par pratiquement tout ce qui compromet la capacité de différents écosystèmes, dont les forêts, à soutenir la vie. De plus, les femmes sont souvent à l'avant-garde des efforts visant à protéger les écosystèmes et la biodiversité. Bien que les deux Notes d'Information des Equipes de Soutien Technique soulignent la nécessité de s'attaquer aux causes de la perte des forêts et de la biodiversité, elles n'identifient pas correctement ces causes et ne proposent pas de politiques crédibles. Au lieu de cela, elles se concentrent sur les mécanismes et autres politiques fondés sur le marché qui faciliteront l'augmentation de la commercialisation et la financiarisation de la biodiversité. La commercialisation et la financiarisation de la biodiversité ont des conséquences très néfastes sur les femmes et sur d'autres groupes marginalisés économiquement.

Les femmes sont souvent particulièrement vulnérables en ce qui concerne l'accaparement des terres parce qu'elles sont moins susceptibles d'avoir des titres fonciers formels/légaux et parce qu'elles sont souvent responsables de la production alimentaire, y compris la récolte/collecte de nourriture dans les écosystèmes indigènes. Les femmes ont moins de fonds liquides que les hommes, car elles investissent souvent leurs ressources dans les écosystèmes et dans les systèmes de récolte agro-écologiques pour subvenir aux besoins de leurs familles. Elles sont aussi particulièrement vulnérables à l'accaparement des terres parce qu'elles ont souvent moins de liquide que les hommes. La marchandisation des écosystèmes, y compris des forêts, est un facteur de plus en plus important menant à l'accaparement des terres.

En outre, les femmes sont généralement les principales responsables en ce qui concerne les besoins en eau et en bois de chauffage et sont donc particulièrement touchées par l'épuisement de l'eau douce et la pollution ainsi que par la perte d'accès au bois de chauffage et aux plantes utilisées pour la médecine traditionnelle. Tous ces phénomènes sont causés ou exacerbés par les plantations industrielles, notamment les plantations d'arbres.

Les femmes pastorales sont souvent marginalisées et voient leur statut social et économique traditionnel diminuer en raison des politiques et des investissements qui vont à l'encontre du pastoralisme et qui favorisent la transformation des prairies en cultures ou en plantations d'arbres, ainsi que des projets REDD+ [4].

Les définitions erronées des « forêts » (qui incluent les plantations industrielles) et de la « gestion durable des forêts » (qui incluent l'exploitation forestière industrielle et la conversion des terres en plantations), ainsi que l'accent mis sur une « économie verte » et d'autres approches basées sur le marché ont pour conséquence de favoriser l'expansion des plantations d'arbres en régime de monoculture comme soi-disant puits de carbone ou pour la production de biomasse. Le développement des plantations industrielles d'arbres est la cause d'une perte de biodiversité de plus en plus importante, au fur et à mesure que des forêts, prairies, agro-écosystèmes et paysages mixtes sont absorbés par ces plantations. Cela souligne notamment l'importance d'aborder la question des forêts et de la biodiversité comme une seule thématique plutôt que de les séparer en deux sujets différents.

La destruction des moyens de subsistance locaux en faveur de plantations d'arbres et d'autres industries extractives peut entraîner une perte des ressources auxquelles les femmes ont accès lorsque les écosystèmes fonctionnent. Les plantations d'arbres sont également associées à la pollution de l'eau et la contamination des sols par des produits agrochimiques. Qui plus est, l'expansion des plantations d'arbres en régime de monoculture est une cause importante d'exode rural parce que les plantations d'arbres créent très peu d'emplois par hectare de terre. L'exode rural provoque la détérioration des services publics tels que les écoles, les centres de santé et d'autres services et infrastructures communautaires, ainsi que la perte de magasins et de marchés, et l'élimination d'emplois liés à la production alimentaire et à d'autres secteurs vitaux. Ce phénomène est particulièrement préjudiciable pour les personnes qui fournissent des soins à leurs familles, dont l'écrasante majorité est composée de femmes et de filles. Les plantations sont également liées à une augmentation de l'alcoolisme chez les hommes, des violences domestiques, de l'éclatement des familles et des violences contre les femmes perpétrées par de nouveaux travailleurs [5]. De plus, les femmes ont fait face à encore plus de violence ces dernières années dans leurs confrontations directes de plus en plus fréquentes avec la police et l'armée quand l'exploitation des ressources se produit sur leurs territoires [6].

La planète est en train de subir la plus grande extinction en masse depuis la disparition des dinosaures. Selon l'UICN, 68% des espèces végétales connues sont menacées d'extinction. Un grand nombre de ces espèces sont des plantes grâce auxquelles les femmes ont permis à leurs familles de survivre en temps de guerre, de famine, de colonisation et de déplacements forcés. Pour que l'humanité puisse survivre au changement climatique, nous devons donner les moyens aux femmes de maintenir les habitats et les traditions qui permettent à leurs familles de subsister en s'approvisionnant en nourriture, en médicaments et en abris dans des écosystèmes sains. De plus, la destruction et la dégradation des écosystèmes, notamment la déforestation et la dégradation des forêts, est l'une des causes les plus importantes du changement climatique.

Différentes pressions sur la biodiversité – telles que la destruction de l’habitat, la surexploitation, le changement climatique, l’utilisation de produits agrochimiques et les espèces exotiques envahissantes – peuvent agir en synergie et ainsi accélérer considérablement la perte de la biodiversité [7] dont les femmes dépendent, souvent directement pour leur subsistance. Il est urgent de répondre à ces pressions et à leurs causes.

Les Objectifs de Développement Durable doivent soutenir des réponses à la perte de la biodiversité, y compris la déforestation et la dégradation des forêts, qui soient significatives et fondées sur des données probantes :

Le Grand Groupe des Femmes estime que la protection de la biodiversité, y compris des forêts et d’autres écosystèmes, doit être au centre des Objectifs de Développement Durable. Cela nécessite des réponses véritables et significatives, et non pas les fausses solutions proposées dans les deux Notes d’Informations.

Ces réponses doivent :

- S’attaquer aux causes sous-jacentes de la perte de biodiversité, y compris la destruction et la dégradation des forêts et d’autres écosystèmes ;
- Faire face aux problèmes des systèmes de consommation, de commerce et de production non durables comme en particulier la destruction causée par l’agriculture industrielle, les plantations d’arbres industriels, l’exploitation forestière industrielle et la pêche industrielle ;
- S’assurer qu’il n’y a pas d’échange de la biodiversité et des forêts, tels que les compensations de biodiversité, d’autres nouveaux marchés liés aux écosystèmes ou toute l’inclusion des écosystèmes dans les marchés du carbone.

Il est vital d’**éliminer les incitations perverses** qui nuisent à la biodiversité afin de conserver efficacement la biodiversité tout en étant rentable. Cela a été reconnu par les 193 Parties à la CDB [8]. Les incitations perverses néfastes incluent celles pour l’agriculture industrielle et l’exploitation forestière, l’exploitation minière, les biocarburants et l’industrie de la bioénergie à base de bois et pour les flottes de pêche industrielles.

Les **réformes politiques** qui soutiennent les petit-e-s agriculteurs-trices et l’agriculture agro-écologique plutôt que l’agriculture industrielle abordent les causes principales de la perte de biodiversité ; surtout celles qui prêtent attention aux besoins des femmes et favorisent leur autonomisation. Les réformes politiques doivent inclure des réformes agraires qui accordent aux femmes les mêmes droits que les hommes en ce qui concerne la propriété des terres.

Nous souhaitons proposer les recommandations concrètes suivantes pour fixer des objectifs et cibles sur les forêts et la biodiversité :

Objectif : Conservation des écosystèmes et gestion durable de la terre et d’autres ressources naturelles

Les **cibles** incluent :

- Aucune perte de la couverture forestière d’ici 2030 (basée sur une définition des forêts qui exclue les plantations industrielles d’arbres et d’arbustes) ;
- Aucun appauvrissement des ressources en eau douce, une protection complète et une restauration ambitieuse des écosystèmes d’eau douce sains d’ici 2030. Cela nécessite à la fois la protection et la restauration des écosystèmes sains et l’arrêt de la surexploitation de l’eau, en particulier pour l’irrigation et les industries intensives en eau ;
- Aucune perte d’autres écosystèmes, y compris les prairies, tourbières, savanes, toundras et écosystèmes alpins d’ici 2030 ;
- 50 millions d’hectares d’écosystèmes dégradés ou détruits doivent être restaurés ou autorisés à se régénérer naturellement d’ici 2030 ;
- Suppression progressive de toutes les pratiques agricoles qui provoquent l’érosion des sols, l’épuisement

et le compactage d'ici 2030 ;

- Toutes les incitations potentiellement perverses favorisant une consommation non durable et des modes de production qui pourraient déclencher une perte de biodiversité doivent avoir été redirigées ou éliminées d'ici 2030 ;
 - Les droits territoriaux et les pratiques de conservation coutumières des peuples autochtones, des femmes et des communautés locales doivent avoir été entièrement documentées et reconnues d'ici 2030 ;
 - Les femmes et les hommes doivent participer de manière égale dans la gouvernance des forêts et d'autres ressources naturelles ;
 - Le consentement libre, informé et préalable de toutes les communautés, y compris les peuples autochtones, doit être nécessaires pour tous les projets et les développements qui pourraient affecter les terres dont ces communautés sont propriétaires, ou que ces communautés occupent ou utilisent.
-

Les indicateurs pour ces objectifs doivent être sensibles au genre et inclure un indicateur basé sur la mise en oeuvre des Objectifs d'Aichi. La cible sur les incitations perverses doit inclure un indicateur sur l'intégration de la biodiversité comme thématique transversale dans toute aide internationale au développement et tout flux financier public, ainsi qu'un indicateur sur l'élimination des subventions qui sont potentiellement nuisibles pour la biodiversité. Enfin, cette cible doit inclure un indicateur désagrégé par sexe du montant de l'aide publique et d'autres mesures d'incitation positives prévues pour l'utilisation durable de la diversité biologique par les peuples autochtones et les communautés locales.

Notes

[1] Ce document a été élaboré par les membres du Groupe Majeur des Femmes (Women's Major Group) pour le développement durable, www.womenrio20.org. Il est basé sur un rapport plus complet avec des recommandations pour le programme de l'après-2015 par les membres WMG : www.womenrio20.org/docs/Womens_priorities_SDG.pdf. Pour plus d'informations, veuillez contacter : Ms. Almuth Ernsting, [almuthbernstinguk\[at\]yahoo.co.uk](mailto:almuthbernstinguk[at]yahoo.co.uk).

[2] Klein et al. 2014. Evaluation de l'influence des zones terrestres candidates pour être protégées sur la condition des récifs coralliens dans les îles Fidji. Marine Policy Volume 44, 360-365.

[3] Lelieveld et al. 2008. Capacité d'oxydation atmosphérique soutenue par une forêt tropicale. Nature 452, 737-740. Voir aussi Tarraborrellini et al. 2012. Radical hydroxyle diminué par l'oxydation de l'isoprène sur les forêts tropicales. Nature Geoscience 5, 190-193.

[4] Voir Déclaration de Mera, www.marag.org.in/photobook.pdf.

[5] Overbeek W, Kröger M, Gerber J-F. 2012. Un aperçu des conflits dans l'industrie de plantation d'arbres dans le Sud -Conflits, tendances et luttes de résistance, W. Overbeek et al, Rapport EJOLT n ° 3, 2012, wrm.org.uy/wp-content/uploads/2013/01/EJOLTplantations.pdf.

[6] Voir par exemple www.justassociates.org/sites/justassociates.org/files/sp_nwi-mexico_centralamerica-lr.pdf (En espagnol) et/ou www.phnompenhpost.com/national/women-front-line-eviction-fight (En anglais).

[7] Voir par exemple Simulations expérimentales sur les effets de la surexploitation et de fragmentation de l'habitat sur les populations face au réchauffement de l'environnement, Camilo Mora et al, Actes de la Société royale, 22 avril 2007

[8] Voir www.cbd.int/decision/cop/default.shtml?id=12310.

